

Thème : Bloc peines : principes et applications

Date : Vendredi 30 septembre 2022 de 9h30 à 12h30

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Rappel sur les différentes peines applicables*
- *Évolution du bloc peine*
- *Veille législative*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Rappel des nouveautés issues du bloc peines (loi du 23 mars 2019)**
- **Mise en perspective de ces dispositions avec la réalité judiciaire et la jurisprudence de la Cour de Cassation**
- **Impact des lois pénales entrées en vigueur depuis cette date sur les peines pouvant être prononcées par le Tribunal correctionnel**

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive, remise de supports écrits.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Gérald FAUCOU, Vice-président au Tribunal judiciaire de Niort, Enseignant à l'université de droit de La Rochelle

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.